



MOUNTAIN WILDERNESS
DOSSIER THÉMATIQUE #9
HIVER 2019

SILENCE

**SE TAIRE POUR ÉCOUTER
LA MUSIQUE DU VIVANT**

SOMMAIRE

DOSSIER THÉMATIQUE

#9

1 / DE LA NÉCESSITÉ DU SILENCE

LE BRUIT ET LE SILENCE / P4

PORTRAIT - FRÈRE BERNARD-MARIE,
LE SILENCE DES HAUTEURS / P5

CE RIEN IMMENSE / P6

LE SOUVENIR DU SILENCE / P7

LES SILENCES DE LA MONTAGNE / P8

2 / L'IRRESPONSABILITÉ DES LOISIRS MOTORISÉS

LOISIRS MOTORISÉS : UNE PRESSION CONTINUE / P9

LE CIRQUE DES HÉLICOPTÈRES / P10

VOLER POUR ADMIRER LA MONTAGNE...
À QUEL PRIX ? / P11

QUESTIONS-RÉPONSES POUR LE RESPECT
DU MONT-BLANC / P12

TOUJOURS PLUS FORT, TOUJOURS PLUS HAUT / P13

3 / SAUVEGARDER LE SILENCE

MOUNTAIN WILDERNESS EN ACTION
POUR PRÉSERVER LE SILENCE / P14-15

LUTTES ET VICTOIRES ASSOCIATIVES
CONTRE LES LOISIRS MOTORISÉS / P16

ÉCOUTER LE SILENCE / P17

STRATÉGIE DU MASSIF DES ALPES
POUR LE SILENCE ET LA TRANQUILLITÉ / P18

EN COUVERTURE :
HÉLISKI DANS LA PÉNINSULE DES TROLLES - ICELAND
© MATHIS DUMAS

MOUNTAIN WILDERNESS - N°9 - HIVER 2019

MNEI - 5, PLACE BIR HAKEIM
38000 GRENOBLE
04 76 01 89 08
WWW.MOUNTAINWILDERNESS.FR
CONTACT@MOUNTAINWILDERNESS.FR

DIRECTEUR DE PUBLICATION :

F. MEIGNAN, PRÉSIDENT

COORDINATION :

P. BURGUIÈRE, C. DELAITTRE,

M. MOENNE-LOCCOZ

CRÉDITS PHOTOS :

LES PHOTOS SONT ISSUES

DES PHOTOOTHÈQUES DES DIFFÉRENTES

SECTIONS DE MW, SAUF MENTION CONTRAIRE

MAQUETTE, MISE EN PAGE :

N. CARLI / SOURIS VERTE

IMPRESSION SUR PAPIER RECYCLÉ :

IMPRIMERIE DES DEUX-PONTS (38)

N° ISSN 2431-9465

MOUNTAIN WILDERNESS
DOSSIER THÉMATIQUE #9

HIVER 2019

SILENCE

SE TAIRE POUR ÉCOUTER
LA MUSIQUE DU VIVANT

LEVÉ DE SOLEIL DEPUIS L'ARÊTE KUFFNER - MASSIF DU MONT-BLANC © MATHIS DUMAS



ÉDITO

COUPONS LE MOTEUR !

Depuis le début de l'ère industrielle, le bruit est partout ; de plus en plus fort, de plus en plus présent. Nous sommes constamment sollicités et parfois agressés. Partout, on tente de supprimer le silence, érigé alors en signe de respect et de dignité (faire une minute de silence).

Pourtant, le manque de silence (et par extension d'obscurité, car souvent les deux pollutions vont de pair) n'est pas sans impact sur notre santé et sur l'environnement.

Parfois, comble de l'absurde, les loisirs motorisés sont présentés comme une alternative à la menace économique qui pèse sur l'industrie du ski.

À l'heure de l'urgence climatique, comment penser que cette solution est viable ? Pourquoi écraser les montagnes d'une chape de bruit et de lumière à l'image des villes ? Ne vaudrait-il pas plutôt, au contraire, les protéger, les préserver précieusement comme des trésors de silence et d'obscurité ?

Submergés par le bruit, happés dans un rythme infernal, nous nous épuisons. À la recherche d'une pause pour reprendre notre souffle, la montagne semble être l'endroit idéal : sauvage, calme, paisible.

Se remplir du silence ; ne pas en avoir peur. Il apaise notre esprit bien mieux encore que n'importe quelle musique relaxante¹. Le silence calme l'agitation, apaise le stress

et repose. Il permet la contemplation.

S'immerger en montagne, y retrouver notre part sauvage et réécouter la voix de la nature qui nous murmure à l'oreille.

Au loin, le tintement presque imperceptible des cloches d'un troupeau, le bruissement des arbres et des herbes, le cri d'un oiseau... S'arrêter et écouter, goûter le grand air, se sentir vivant, en osmose, à sa place.

Ces sons lanceurs d'alerte parfois : le sifflement d'une pierre qui tombe, l'orage qui gronde, le bruit des pas dans la neige qui change et présage d'une avalanche... Mais quid des conséquences, si au lieu de nous déplacer sur la pointe des pieds, nous le faisons à grand renfort de moteurs tonitruants ?

En ce sens, lutter contre les loisirs motorisés et bruyants fait partie de l'ADN de Mountain Wilderness.

Veiller à faire appliquer la loi, rester vigilants face aux pressions toujours plus fortes, font partie de notre cœur de mission.

À l'heure du réchauffement climatique, quelle absurdité que de continuer à développer et promouvoir de telles activités nuisibles pour l'environnement et pour notre santé ! Il est plus que temps de couper le contact, d'éteindre la sono et d'ouvrir grand nos oreilles pour entendre la musique du vivant.

1 - Étude de la faculté de médecine de Paris.

ANNE-CLAIRE
JUDE

ADMINISTRATRICE DE
MOUNTAIN WILDERNESS FRANCE,
RÉFÉRENTE CAMPAGNE SILENCE !

DE LA NÉCESSITÉ DU SILENCE

1

« LE SILENCE DE LA MONTAGNE ! PLUS PROFOND QUE TOUT AUTRE. PLUS PUR. SILENCE BLANC, LUMINEUX... IL N'EST PAS ABSENCE DE SON, VACUITÉ, IL N'EST PAS CE QUE LE NOIR EST POUR L'ARC-EN-CIEL, ABSENCE DE COULEUR.

IL EST AU CONTRAIRE SYNTHÈSE DE TOUTES LES MUSIQUES, COMME LE BLANC EST SYNTHÈSE DE TOUTES LES TEINTES. IL TIENT, DANS SA COUPE, LA TRANSPARENCE DE TOUS LES FRÉMISSEMENTS MUSICAUX. »

CETTE CITATION, EMPRUNTÉE À PAOLO COGNETTI, INTRODUIT AVEC POÉSIE ET PROFONDEUR LES TEXTES PROPOSÉS DANS CETTE PREMIÈRE PARTIE.

LE BRUIT ET LE SILENCE

Par Bernard Amy - Alpiniste, écrivain et Président d'honneur de Mountain Wilderness France

LE SILENCE N'EST PAS QUE L'ABSENCE DE BRUITS ET DE MOTS. IL PERMET, AU-DELÀ DES VACARMES DE NOTRE VIE QUOTIDIENNE ET DE NOS BAVARDAGES, D'ÉCOUTER CE QUE LE MONDE NOUS DIT QUAND IL NOUS INVITE À L'ALLIANCE.

L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DU VIVANT

Le bruit est un signe de la vie qui anime notre planète, du plus petit battement régulier d'un cœur au sifflement du vent sur les arêtes, en passant par tous les bruits du monde : le grondement du torrent ou la rumeur de la houle qui déferle, le chant des oiseaux, les stridulations des cigales, les aboiements du chien, le bourdonnement de l'autoroute dans la vallée, le vrombissement des motards qui passent un col, les jacassements des randonneurs sur le sentier, les roulements de l'usine voisine, le brouhaha de la ville, les appels dans la rue, les voix criardes du marché, le ronflement de la tondeuse du voisin ou les hurlements de sa sono surpuissante, le final du concerto classique écouté pour se détendre, le tic-tac de la vieille horloge, le grincement de la marche

du vieil escalier qui annonce quelqu'un, les craquements et les sons familiers de la maison ou de l'appartement.

QUAND LES INSTRUMENTS S'EMBALLENT

Mais, comme toutes les formes de la vie reposent sur de fragiles équilibres, tout excès dans leurs interactions avec le monde ne peut que les perturber. C'est pourquoi, en particulier, la hauteur et la durée de leurs bruits mesurent leur harmonie ou leur manque d'harmonie. Trop de bruit signifie un dérèglement des continues transformations du vivant. Les hurlements de la tempête annoncent des destructions de ce qui fait vivre la planète. Et pour nous, les êtres humains, dont la perception des bruits du monde sert, avec d'autres sensations, à nous équilibrer dans la dynamique du monde, trop de bruit perturbe notre incessante recherche de cet équilibre. Trop intenses ou trop prolongés, les bruits commencent par provoquer des déséquilibres psychologiques, avant de susciter des détériorations physiologiques. L'environnement sonore de notre vie courante sur-sollicite

notre ouïe. À partir de 80 décibels, les sons provoquent une fatigue auditive et endommagent irréversiblement les précieuses cellules ciliées du système auditif. De l'oreille à ses complexes aires cérébrales, ce dernier a besoin de repos dans un environnement acoustiquement apaisé.

SE TAIRE POUR ÉCOUTER LE MONDE

Il ne s'agit pas de rechercher le silence absolu. L'absence totale de bruit, quand elle est prolongée, finit par suggérer l'absence de la vie. Le silence devient sépulcral. Faire silence pour jouir de l'apaisement de ce qui nous entoure, ce n'est pas demander à toute chose et à tout être de se taire. Le bon silence est celui de la quiétude. Il nous permet de sortir des transes auditives et de l'hypnose locutoire dans lesquelles trop souvent nous fuyons. Et il donne la possibilité d'écouter le monde, le monde dans sa totalité : celui qui nous entoure et celui qui nous habite.

Pour que nous puissions entendre la vie en nous, il faut que le monde nous parle à voix basse.

MASSIF DE CHARTREUSE © MOCEANPICTURE

PORTRAIT

FRÈRE BERNARD-MARIE

CAMILLE ALÉZIER / CHARGÉE DE MISSION MOUNTAIN WILDERNESS

LE SILENCE DES HAUTEURS

Tantôt bruyant, tantôt paisible, tantôt île, tantôt continent, le Mont-Saint-Michel culmine à 92 mètres d'altitude et domine une vaste baie aux couleurs changeantes. Hors-saison, le rocher résonne du silence de la mer. L'été, il se charge des milliers de pas qui frappent ses pavés. Haut lieu de pèlerinage, l'îlot, peu à peu happé par un tourisme de masse, a retrouvé, depuis le retour pérenne d'une vie monastique en 1969, une vitalité spirituelle, une âme. Ce sont les Fraternités Monastiques de Jérusalem qui y sont maintenant présentes, depuis 2001. Rencontre avec Frère Bernard-Marie, moine de l'Abbaye.

LA MONTAGNE COMME UNE CARTE INTIME

Avec Bernard-Marie, nous avons parlé de silence et de montagne, mais aussi du monde, de David et Goliath, et de Samivel. En racontant cette montagne fondatrice, il semble savourer le nom de chaque col, chaque hameau, chaque sommet de cet Oisans au goût d'enfance.

Bernard-Marie a grandi à Paris. Avec un père né à Annecy, la montagne s'est rapidement imposée comme paysage des grandes vacances. Pendant deux mois, ils louaient un chalet dans le Valgaudemar puis au Ventelon, face à la Meije. L'été passait, aux côtés des paysans qu'ils aidaient pour les foins et pour

garder les bêtes. Ils pratiquaient l'alpinisme en famille, courbés sur les névés même par mauvais temps, et certains matins, Bernard-Marie s'échappait dans les alpages pour marcher en solitaire. Déjà, montagne et foi allaient de pair : Paul-Louis Rousset, guide, écrivain et curé de La Grave les a en effet souvent emmenés sur sa corde. Bernard-Marie a vu les montagnes se transformer et passer d'une activité paysanne difficile au tourisme.

LE SILENCE OU LA VIE INTÉRIEURE

Pour cet homme de foi, créer du silence en soi, c'est s'éveiller à une profondeur, permettre une pensée féconde. Avant de ressentir un appel vers la vie monastique, il a fait la rencontre de Lanza del Vasto qui a eu un rôle décisif dans sa foi. Ce philosophe-marcheur, fondateur des communautés de l'Arche, menait une existence très simple au contact de la terre, selon les préceptes de la non-violence. Ses sentences sont des repères pour Bernard-Marie qui aime à citer : « *L'évidence est le contraire de l'apparence. L'évidence n'apparaît qu'à l'œil intérieur.* » Pour avoir cet œil intérieur, pour accéder à l'évidence, il faut faire silence et créer l'espace nécessaire au recul.

Pourtant, hors de l'Abbaye, ce silence peut faire cruellement défaut. Portables, vitesse, quête et mise en scène de sa propre image...

Rien n'est plus difficile aujourd'hui que d'effectuer ce pas de côté, ce léger saut hors du courant. La retraite devient un luxe, la chambre à soi, un rêve. « *Nous habitons une Terre nombriliste, enfermée en elle-même* », observe Bernard-Marie. Mais face au bruit, à la volonté de puissance, il y a l'humilité, le dépouillement, le lâcher-prise. Comme le jeune et pauvre David avec sa simple fronde. « *C'est le silence qui rayonne* », murmure-t-il. Mais ce silence-là s'apprivoise lentement.

LA RÉPONSE DES HAUTEURS

Les montagnes permettent cet apprentissage, Bernard-Marie en est persuadé, mais il faut de la préparation pour recevoir un tel cadeau. Il nous faut y aller pacifiquement, dans l'accueil, sans désir de conquête. Samivel a appelé cela « *la réponse des hauteurs* ». Il en a fait l'expérience de manière inattendue, au détour d'un simple col à vache. C'est là qu'il a « *rétabli l'ancien pacte d'alliance, [cessé] de tourner en rond, d'être seul dans l'univers indifférent ou hostile [pour rentrer dans] la communion des choses*¹ ». Bernard-Marie rejoint ces propos, « *les montagnes sont là quelque-part, pour grandir avec nous* » dit-il. Elles recèlent cette grandeur capable de nous projeter hors de nous-mêmes, dans la joie la plus désintéressée.

1 - Samivel, *Cimes et merveilles*, Arthaud

« CE RIEN IMMENSE »

Par Michel Le Van Quyen - Chercheur en neurosciences, Institut national de la santé et de la recherche médicale

Il est des lieux privilégiés où le silence impose son pouvoir subtil. « *Écoute ce bruit que l'on entend lorsque rien ne se fait entendre... Plus rien. Ce rien est immense aux oreilles.*¹ » Ce rien immense, c'est justement celui qui règne dans les montagnes. J'ai eu souvent l'occasion de l'éprouver, depuis mon enfance, au travers de longs séjours dans les Alpes. Ce silence me fait du bien, me fortifie, me reconforte. Pas besoin d'un long discours. La rumeur tranquille de la montagne est bienfaitrice, c'est une évidence.

NOTRE CERVEAU A BESOIN DU SILENCE

La science nous éclaire sur les bienfaits du silence. Elle se fonde sur le fonctionnement de la part la plus intime et la moins visible de ce qui fait notre humanité : notre cerveau. En effet, l'une de ses caractéristiques est qu'il reste toujours à l'écoute du moindre son. L'oreille n'ayant pas de paupière, notre sens auditif est toujours actif. L'explication est sans doute qu'il y a des millions d'années, l'ouïe tenait le rôle de système d'alerte en cas de danger. A chaque bruit, le cerveau déclenche des réponses entraînant la production de différentes hormones de stress (comme le cortisol) auxquelles le corps réagit, se préparant à l'arrivée d'un danger. Sur le long terme, si les bruits persistent, le cerveau va déverser en permanence ces hormones dans l'organisme, ce qui va perturber durablement le fonctionnement du corps comme, entre autres, faire baisser les défenses immunitaires et favoriser les maladies cardio-vasculaires. Vécue et subie quotidiennement, l'exposition aux bruits épuise le cerveau et fatigue l'organisme.

Et les études le prouvent : selon une analyse de nombreuses études internationales, les risques cardio-vasculaires et d'infarctus du myocarde augmentent lorsque le niveau sonore autour des habitations dépasse les 60 décibels². Selon l'OMS, 11% des parisiens vivent au-delà des normes réglementaires et les nuisances sonores leur font perdre plusieurs années d'espérance de vie³. Au total, en Europe, les nuisances sonores sont à l'origine de plus de 10 000 décès prématurés par an⁴. Ce n'est pas exagéré de dire que le bruit urbain nous tue à petit feu.

QUEL ANTIDOTE AUX EFFETS NÉFASTES DU BRUIT ?

Vous l'avez deviné, c'est tout simplement le silence. Le cerveau a besoin pour se régénérer, pour recharger ses batteries. Et rien de tel que se reconnecter à la nature paisible pour remettre son horloge interne à l'heure. C'est sur ce principe que se base le Shinrin Yoku, littéralement « le bain de forêt » en japonais. Abandonnant toutes distractions technologiques, se laissant imprégner du silence, en marchant ou en s'asseyant à même la terre, le randonneur est invité à contempler ce qui l'entoure et à ralentir. Plusieurs études ont montré que cet exercice (pratiqué plusieurs fois par semaine) apporte des bienfaits sur le rythme cardiaque, la tension artérielle mais aussi les défenses immunitaires. Après seulement deux jours de promenade, il a été estimé que les bénéfices biologiques persistent environ quatre semaines.

Assez du vacarme des villes, des sonneries de téléphones, de la folie des bouchons aux heures de pointe... L'heure de déconnecter son cerveau a sonné ! Mais, dans notre société bruyante où le vacarme est roi, le silence est devenu si rare. Heureusement, les montagnes offrent encore ce dont nos cerveaux fatigués ont besoin : le silence comme absence de nuisances sonores.

Et ce n'est pas tout. Le silence extérieur est aussi la condition nécessaire d'un autre silence, plus intérieur celui-ci. Il s'agit des moments merveilleux de « lâcher prise » où l'on réduit le bruit de fond constant des pensées. Ce sont des moments précieux où l'on s'oublie soi-même. Marcher, respirer, méditer, faire silence pour se retrouver.

Les bouleversements climatiques à l'œuvre nous obligent à repenser la place de l'Homme dans la nature. C'est dans ce cadre qu'il nous faut reconsidérer nos liens avec la montagne. Ces lieux sauvages, encore préservés du niveau sonore des grandes villes, sont néanmoins victimes du bruit ravageur des transports et loisirs motorisés. Faisons en sorte que ce « rien immense », qui nous fait tant de bien, reste respecté et préservé.

1 - Paul Valéry, *Tel Quel*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1960

2 - Michel Le Van Quyen, 2019, « Cerveau et Silence », Flammarion

3 - Association Bruitparif, juin 2016

4 - Agence européenne de l'environnement



LE SOUVENIR DU SILENCE

Par *Thierry Lengagne* - Chercheur en écologie comportementale au CNRS à l'Université de Lyon

Désormais, presque partout sur notre planète, le silence se fait rare. Hommes et animaux sont soumis à la pollution sonore générée par les activités humaines. Le bruit s'est aujourd'hui imposé comme l'une des principales nuisances environnementales à large échelle dans nos pays développés, aussi bien en Europe qu'en Amérique ou en Asie. Nos écosystèmes sont tous caractérisés par un fond sonore particulier : le bruit du vent ou d'une chute d'eau, celui des cigales ou du concert matinal des oiseaux au lever du jour. Mais les activités humaines liées aux transports (avion, voiture, train...), à l'industrie (mine, usine...) ou plus simplement aux activités sociales, génèrent un bruit toujours plus important, qui est maintenant présent dans la quasi totalité des écosystèmes de la planète.

Une étude¹ publiée en 2017 portant sur près de 500 réserves naturelles et parcs nationaux aux États-Unis montrent que ces zones de protection ne parviennent pas à épargner la biodiversité qu'elles abritent de la pollution sonore tant celle-ci a considérablement augmenté. Le niveau de bruit a même été multiplié par 10 pour 21 % des zones étudiées ! Les effets du bruit sur la biodiversité, longtemps ignorés, sont maintenant bien connus.

Le premier impact concerne la capacité des animaux à communiquer² : plus de bruit veut dire à la fois une augmentation de la difficulté à discriminer les informations sonores et une diminution de la portée du signal acoustique. Face à ce nouveau challenge, seules quelques espèces comme la mésange charbonnière ou le grillon d'Italie sont capables d'adapter leurs chants en chantant plus aigu afin d'éviter que ceux-ci ne soient recouverts par les fréquences graves de la pollution sonore générée par l'être humain.

Cette pollution affecte également la capacité des animaux à se nourrir³. Une étude effectuée sur une petite chouette d'Amérique du Nord a montré que, pour chaque décibel de bruit supplémentaire dans l'environnement, la détection des proies diminue de 11 % et le succès de capture de 8 %. On peut facilement imaginer que cet effondrement de l'efficacité de chasse a des conséquences importantes pour la survie des oiseaux surtout en période hivernale lorsque les proies sont peu abondantes et que la température très froide implique une forte demande énergétique afin de maintenir la température de l'animal à 40°.

La reproduction des animaux vivant en zone bruyante est également affectée. Par exemple, des chercheurs suisses ont montré que



BRUANTS DES ROSEAUX - RÉSERVE NATURELLE DE HAUTE JARRIE, JANVIER 2016 © SYLVAIN CHAPIUS

les individus mâles du bruant des roseaux (petit oiseau des marais), demeurent souvent sans femelles, soit du fait que ces dernières évitent les zones bruyantes, soit parce que les mâles de ces zones apparaissent moins attirants, leur chant étant couvert par le bruit ambiant.

Enfin, ces 3 dernières années, plusieurs travaux indiquent que l'état sanitaire des animaux soumis à la pollution sonore est dégradé⁴. En effet, les études menées à l'Université de Lyon montrent une augmentation de l'hormone de stress de 63 % chez la rainette verte exposée à un bruit de trafic routier pendant 12 jours. Cette augmentation s'accompagne également d'un effondrement de la réponse du système immunitaire ce qui rend les animaux plus sensibles aux maladies. Les chercheurs ont aussi constaté une diminution de la coloration du sac vocal chez les mâles, coloration utilisée par la femelle pour évaluer leurs qualités reproductives.

Ces différents exemples sont autant de preuves que la perte du silence dans de nombreux écosystèmes affecte la biodiversité de façon importante. Même si les montagnes sont moins touchées que les zones côtières ou les plaines, une réflexion générale est plus que nécessaire pour réduire le niveau de pollution sonore dans les milieux naturels et trouver un équilibre entre les activités humaines et le bien-être des autres espèces.

1 - Buxton, R. T., M. F. McKenna, et al. (2017). "Noise pollution is pervasive in U.S. protected areas." *Science* 356(6337): 531-533.

2 - Luther, D. A. and E. P. Derryberry (2012). "Birdsongs keep pace with city life: changes in song over time in an urban songbird affects communication." *Animal Behaviour* 83(4): 1059-1066.

3 - Mason, J. T., C. J. W. McClure, et al. (2016). "Anthropogenic noise impairs owl hunting behaviour." *Biological Conservation* 199: 29-32.

4 - Troianowski, M., Mondy, N., Dumet, A., Arcanjo, C., Lengagne, T. (2017) "Effects of traffic noise on tree frog stress levels, immunity and color signalling." *Conservation Biology* 31: 1132-1140.

"Frog stress levels, immunity and color signalling." *Conservation Biology* 31: 1132-1140.



LES SILENCES DE LA MONTAGNE

PIERRE-HENRY
FRANGNE

PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE
DE L'ART ET D'ESTHÉTIQUE
(UNIVERSITÉ RENNES 2)



« La pureté du silence de la montagne semble tout aussi vertigineuse que les à-pics admirables, sublimes, effrayants »

Face aux avancées de notre environnement urbain et technique de plus en plus bruyant, le milieu montagnard, doit être acoustiquement protégé afin de demeurer « un royaume de silence.¹ » C'est ce royaume que John Ruskin, dès les années 1860, appelait « les cathédrales de la terre » qu'il voyait comme un sanctuaire assiégé, comme un lieu transformé en « champ de course », pollué de « cris de joie », de « détonations de pétards ou d'obusiers » détruisant la « quiétude des vallées.² » Il convient cependant de mettre au pluriel le terme silence, tant celui de la montagne se déploie sous de multiples aspects et sous de multiples significations qu'il faut tâcher de dégager et de nouer ensemble.

LÀ OÙ LES MOTS S'ABSENTENT

Le silence est d'abord l'absence des hommes, l'absence du bruit de leur activité mais surtout, l'absence de la première condition de cette activité : les mots de leurs discours. Le silence est le résultat de l'acte qui demande aux hommes peut-être le plus gros effort : se taire (*silere* en latin), garder le silence. Car le silence se garde et doit être défendu contre le langage, son expansion et tout ce qui s'en suit : les objets fabriqués et les machines qui constituent notre culture. Ce que nous cherchons en montagne, c'est cette distance par rapport à l'encombrement des mots et des choses, cette solitude habitée par des phrases qui ne s'expriment pas, qui restent à l'intérieur et qui laissent indemne la nature, ce monde sans langage et purement extérieur.

C'est la raison pour laquelle ceux qui traversent les massifs doivent demeurer silencieux (silence doit s'écrire ici : silence ! Faites silence). Il ne s'agit pas de taire tout langage. Il s'agit de parler à bon escient, sans démesure, sans cri ni bavardage, afin de ne pas déranger la vie silencieuse de la montagne, afin d'être attentive à elle. On pourra alors apprécier un second silence tout aussi précieux : celui d'êtres humains simplement présents l'un à l'autre dans une amicale, commune et muette expérience se faisant dans la légèreté des pas d'une randonnée ou dans la brutalité d'une difficile ascension.

LÀ OÙ LE BRUIT S'ARRÊTE

La vie silencieuse de la montagne est sans doute vide de mots, mais elle est aussi vide de tout bruit. En haute montagne, la nuit, quand la neige recouvre le glacier et abolit tout écho, le silence semble absolu au point de ne laisser entendre que le silence. Ramuz le décrit très bien : « On a senti grandir autour de soi une chose tout à fait inhumaine et à la longue insupportable : le silence [...]. Le silence de la haute montagne, le silence de ces déserts d'hommes, où l'homme n'apparaît que temporairement : alors, pour peu que l'homme ne soit plus là, ou bien que par hasard il reste silencieux lui-même, on a beau prêter l'oreille, on entend seulement qu'on n'entend rien [...]. Rien, le néant, le vide, la perfection du vide : une cessation totale

de l'être, comme si le monde n'était pas créé encore, ou ne l'était plus, comme si on était avant le commencement du monde ou bien après la fin du monde.³ » La pureté du silence de la montagne semble tout aussi vertigineuse que les à-pics admirables, sublimes, effrayants ou même angoissants qu'elle offre à ceux qui la visitent.

Heureusement, entre ce silence absolu et le fracas tonitruant que la montagne donne aussi dans l'orage, l'avalanche, la chute de pierres, la course du torrent, se tient un dernier silence plus accueillant pour le randonneur : le bruissement du monde composé du souffle de l'air, du tremblement des feuilles, du clapotis du ruisseau, du crissement des crampons sur la neige, du sifflement de la marmotte ou des oiseaux, de la chute d'une pierre là-bas, là-haut, très loin. C'est d'abord ce silence que nous venons chercher en montagne. C'est lui qu'il faut protéger car il est comme une musique. Ou comme un chant sans mots et sans paroles, dont les infimes variations nous font entendre les mille suspensions qui rendent possible son harmonie.

1 - James Salter, *L'Homme des hautes solitudes*, Éditions de l'Olivier, 2015, p.29.

2 - John Ruskin, *Sésame et les Lys*, Éditions Complexe, 1987, p.199-201.

3 - Charles Ferdinand Ramuz, *Derborence*, in *Romans*, Gallimard, t. 2, p. 953.

L'IRRESPONSABILITÉ DES LOISIRS MOTORISÉS

2

« L'ÉLABORATION D'UNE LOI CORRESPOND À UN BESOIN SOCIAL ET AUX NÉCESSITÉS DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL. LA LOI SUR LA CIRCULATION DES VÉHICULES TERRESTRES DANS LES ESPACES NATURELS A VOULU RÉPONDRE À UNE FORTE ATTENTE : COMPLÉTER LES DISPOSITIONS DE LA LOI DE PROTECTION DE LA NATURE EN ÉVITANT AUX ESPACES NATURELS LES DOMMAGES SUPPLÉMENTAIRES LIÉS À LA CIRCULATION NON MAÎTRISÉE DES VÉHICULES À MOTEUR. » CETTE VISION DE GILBERT SIMON, DIRECTEUR DE LA NATURE ET DES PAYSAGES AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DE 1992 À 1996, RAPPELLE LES FONDEMENTS DE L'ENCADREMENT JURIDIQUE DES PRATIQUES DE LOISIRS MOTORISÉS. CETTE DEUXIÈME PARTIE ILLUSTRE LES ABUS ET PRESSIONS QUI PERSISTENT NÉANMOINS.

LOISIRS MOTORISÉS : UNE PRESSION CONTINUE LE CAS DES MOTONEIGES

Par Vincent Neirinck - Chargé de mission Mountain Wilderness

« L'utilisation, à des fins de loisirs, d'engins motorisés conçus pour la progression sur neige est interdite. » La Loi n° 91-2 du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels, dite « Loi Lalonde », est claire. Cette dernière est stricte car elle veut protéger des espaces et surtout des espèces, particulièrement vulnérables en hiver. Si l'été l'interdiction de circulation « n'est pas opposable aux propriétaires ou à leurs ayants droit circulant ou faisant circuler des véhicules à des fins privées sur des terrains appartenant auxdits propriétaires », ce n'est pas le cas l'hiver. Seule dérogation possible : circuler sur des terrains autorisés selon les dispositions du code de l'urbanisme.

UNE LOI BIEN FAITE, MAIS MAL APPLIQUÉE

Dans toutes les montagnes de France, cette loi a été longtemps très mal appliquée : circuits de randonnée, location de motoneige, convoyage de clients vers des refuges ou restaurants d'altitude, terrains autorisés sans respect des conditions réglementaires d'ouverture de manière à permettre des randonnées dans la nature... les exemples ne manquaient pas.

Historiquement, l'action des associations de protection de l'environnement a permis une application non pas « plus stricte » mais tout simplement « normale » de la loi. Ainsi, Mountain Wilderness et ses partenaires associatifs ont fait établir que le convoyage de clients relevait d'une activité de loisirs et donc, était interdite. Par exemple, des circuits de randonnée en motoneige ne peuvent en aucun cas être assimilés à des terrains conçus pour la pratique de ces loisirs, ou encore des « balades touristiques » en dameuse sur glacier ne sauraient être permises.

UNE PRESSION CONTINUE POUR POUVOIR CIRCULER PARTOUT

Cette application rigoureuse de la loi a mis à mal nombre d'activités qui s'étaient insidieusement installées sans répondre au cadre légal. Et donc si la loi ne convient pas, pourquoi ne pas la changer ? se sont dit les mordus de moteurs. C'est ce qui se passa à l'été 2014. Un cavalier législatif dans la loi sur la « Simplification de la vie des entreprises » rendait possible le convoyage par motoneige : « par dérogation, le convoyage par ces engins de la clientèle vers les établissements touristiques d'altitude offrant un service de restauration est autorisé dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État. » En somme, une forme de régularisation d'une activité déjà largement répandue, de manière anarchique, à travers les massifs.



UNE VIGILANCE PERMANENTE DES ASSOCIATIONS

Soucieux de défendre les espaces montagnards de ce nouvel assaut, Mountain Wilderness a tenu le siège des institutions de la montagne et du ministère de l'environnement pour que ce décret d'application soit le plus strict possible. Nous avons ainsi obtenu qu'il interdise le pilotage par les clients, la desserte des refuges ou des établissements situés sur les domaines nordiques et le passage des itinéraires dans des espaces protégés. Par ailleurs, notre travail a permis que ce décret instaure des limitations horaires, impose une identification des engins utilisés et une validation de l'itinéraire de desserte par la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS).

Mais force est de constater que si nous avons pu limiter les dégâts, cela n'en reste pas moins une défaite. Le monde croule déjà sous les moteurs, cette loi en rajoute dans les montagnes. D'autant que pour l'instant, les autorisations sont délivrées, certes après passage en CDNPS, mais de manière relativement libérale... Et déjà sur le terrain, on voit de nouvelles activités éclore, comme cette « nuit en dameuse » proposée par une grande station de Savoie. Heureusement, les associations veillent au grain. Saisis par Mountain Wilderness, les services de l'État viennent de demander à l'exploitant la suspension de l'activité.

GRANDS COLS À MOTO : HALTE AU BRUIT !

Dès le retour des beaux jours, les routes de montagne sont assaillies par les motards de toutes sortes. Certains sont raisonnables. D'autres, trop nombreux, jouent au pilote de course, à grand renfort de pétarades. L'enveloppe sonore associée à cette pratique englobe toute la montagne environnante. Alors que des radars « anti-bruit » sont mis en place sur les périphériques, quelle action forte des pouvoirs publics sur les routes de montagne ?

LE CIRQUE DES HÉLICOPTÈRES

Par Jean Thévenet - Adhérent habitant l'Île de la Réunion et membre de l'association *Cilaos mon Amour*

La Réunion, « l'île intense », comme le proclame le dernier slogan de l'Office de tourisme. Après un bref passage par « l'île d'émotions », c'est finalement l'intensité, associée au tourisme à sensations, qui a été choisie au détriment de la contemplation et du calme. L'objectif : rendre compte de la multiplicité des possibles, du tourisme motorisé au canyoning, en passant par la spéléologie et le saut en parachute. Parmi toutes les activités proposées, ce sont bien les survols en hélicoptère qui font le plus de ravages.

« L'ÉDEN EN HÉLICOPTÈRE »

En pleine expansion, ces survols de loisir permettent de découvrir cirques, pitons et remparts inscrits à l'UNESCO. « Héli-rando », « Héli-resto », cette expérience aérienne étant devenue « l'incontournable », toute une gamme d'activités est proposée, à des prix imbattables... Chaque année, ce sont plus de 50 000 touristes qui montent à bord d'ULM, de gros ou petits hélicos ou avions. Ainsi, chaque jour, 30 à 80 survols sont effectués au-dessus des cirques du parc national. Si l'on en croit les responsables politiques de l'île, cette activité est devenue indispensable à la promotion de l'île. Sans hélico point de salut ? Pourtant, 8 personnes sur 10 n'y ont pas recours parmi les 500 000 touristes annuels.

UN ÉCOSYSTÈME MENACÉ

Quelques éléments quantifiables rendent compte de la pollution sonore continue : plus de trois survols en moyenne par heure en dehors des 4 premières heures de la matinée où l'on compte alors 7 à 20 survols par heure. En pleine journée, la tranquillité dépend de la couverture nuageuse et désormais, les paysages sonores disparaissent avec le soleil. Or, c'est le temps propice à la montée du nectar dans les fleurs et donc, du vol des insectes dont les oiseaux se nourrissent. Ces derniers, gênés par le bruit ne peuvent plus communiquer. De leurs chants dépendent pourtant leur survie, leur reproduction, ainsi que l'harmonie de ce fragile écosystème.

En plus des espaces naturels peu ou pas accessibles, le tourisme aérien vise les zones habitées ainsi que les espaces naturels fréquentés par les riverains et les randonneurs. Du fait de cette nuisance sonore, les lieux sont dévalorisés, dégradés et perdent en qualité de vie. L'impact est donc social, écologique et économique.

DES ARGUMENTS PRO-HÉLICO

Pour justifier ces survols, les arguments de mauvaise foi sont nombreux. En effet, pour le ravitaillement des refuges et de certains villages isolés, les hélicoptères sont indispensables. Cette utilité vient alors justifier les vols touristiques qui représentent pourtant la majorité des nuisances. De plus, la nécessité des hélicoptères pour le secourisme est souvent instrumentalisée pour justifier la toute-puissance des compagnies aériennes touristiques.

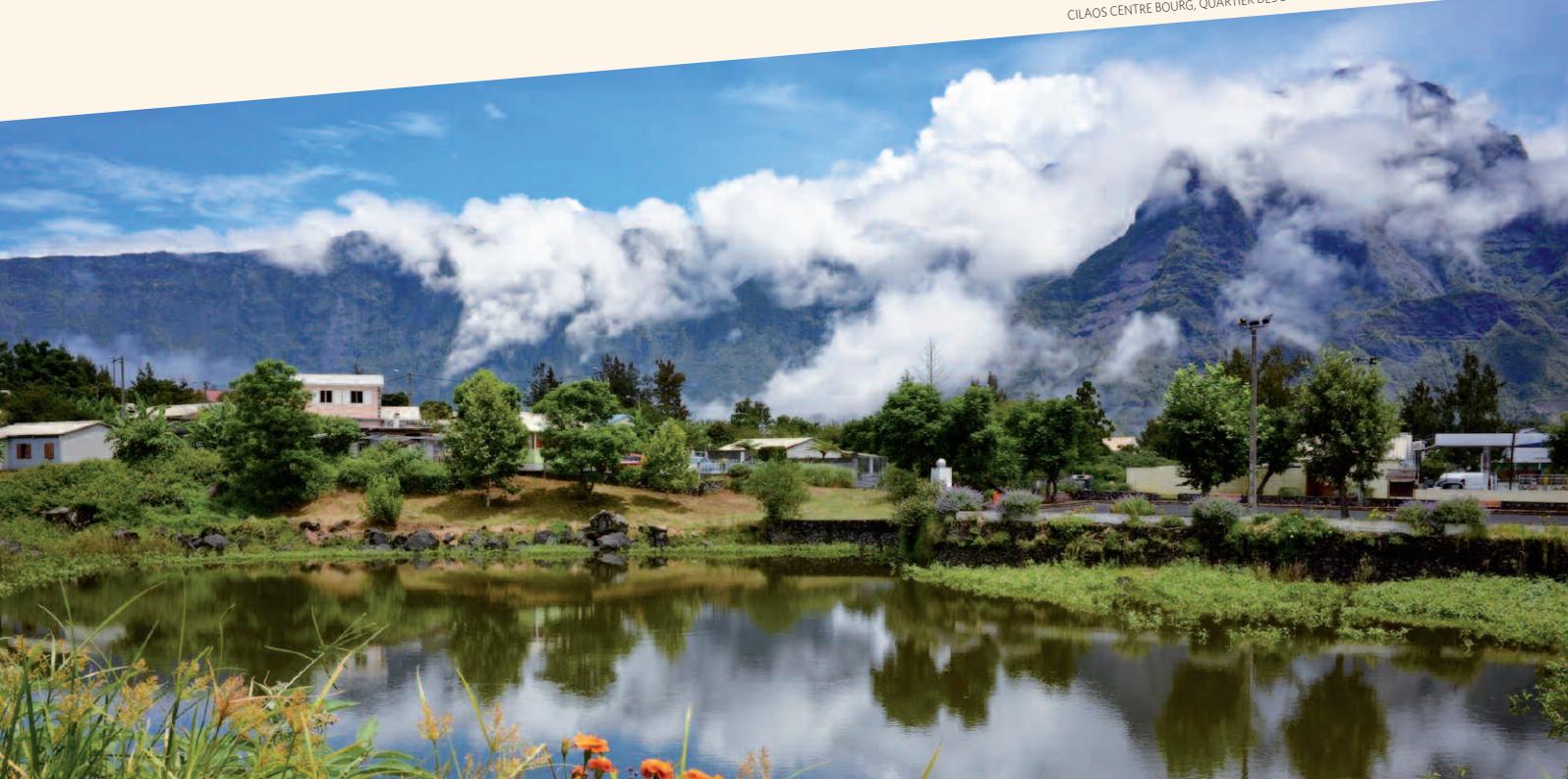
Étrangement, les études scientifiques manquent pour s'opposer au tourisme aérien : impossible de trouver des études comparatives sur le milieu avant et après la mise en place des survols en hélicoptère. Pourtant, les membres de l'association locale de protection de l'environnement *Cilaos mon amour*¹, constatent un accroissement des plantes invasives, conséquence du déséquilibre écologique local. Mais là encore, aucune étude scientifique n'a été réalisée pour démontrer le lien entre le bruit et la prolifération accélérée de ces espèces exotiques.

QUELLES SOLUTIONS POUR LIMITER LE VACARME ?

Ne pourrait-on mettre en place une limitation horaire pour ne pas occuper tout l'espace-temps de la matinée ? Pourquoi ne pas interdire les survols dans certains cirques accessibles par la route ? Soulever ces questions semble malheureusement inutile. Ironie du sort, c'est un silence implacable auquel on doit faire face et rien ne change sinon l'ajout régulier de nouveaux hélicoptères à la flotte et l'extension des horaires de survol.

La stratégie touristique de l'île de La Réunion apparaît claire : conquérir un marché touristique de plus en plus large, notamment le marché chinois, friand de ces loisirs mécanisés. Pour cela, une offre toujours plus consommatrice et rapide voit le jour, notamment pour les croisiéristes de passage. Pas de signe donc, d'un quelconque changement. Selon l'IRT (Île de La Réunion Tourisme), 98 % des touristes sont satisfaits, alors pourquoi changer ?

1 - www.cilaos-mon-amour.com



VOLER POUR ADMIRER LA MONTAGNE... À QUEL PRIX ?

Par Anne-Sophie Gerst - Adhérente de Mountain Wilderness

Par définition, les altiports et altisurfaces sont des emplacements permettant à des avions et hélicoptères d'atterrir et de décoller en montagne. Ils sont agréés par arrêtés préfectoraux et réservés aux pilotes qualifiés « montagne ». L'utilisation de ces infrastructures pose de vrais enjeux environnementaux et soulève des conflits d'usages de la montagne. S'ils sont utiles pour les opérations de secours ou certaines activités professionnelles, leur utilisation principale, liée au tourisme de loisirs motorisés, a des impacts significatifs sur l'environnement, les riverains et tous ceux qui parcourent les montagnes.

PETIT HISTORIQUE DES LOISIRS MOTORISÉS AÉRIENS EN MONTAGNE

Les altiports et altisurfaces ont fleuri en France à partir des années 1960, dans le but de déposer des skieurs et leurs guides en haute montagne. Suite à la Loi Montagne de 1985, les déposes sur glacier sont interdites en France et la fréquentation de ces plates-formes chute alors. À partir des années 1990, le trafic aérien en haute montagne se développe à nouveau à travers les activités de vols de loisirs. Prenons l'exemple de l'altiport de Courchevel. Ce dernier compte actuellement environ 6000 mouvements (décollages et atterrissages) d'avions et hélicoptères par an (65% du trafic est lié aux hélicoptères), soit une moyenne de 16 mouvements par jour. Cependant, les vols se concentrent entre décembre et avril. Pendant cette période, l'altiport compte 5400 mouvements¹, soit une moyenne de 45 mouvements par jour, soit un tous les quarts d'heure ! À Megève, au pied du mont Blanc, on ne dénombre pas moins de 15 000 mouvements par an, ce qui représente une moyenne de 42 par jour.

NUISANCES SONORES, ENJEU DE SÉCURITÉ, POLLUTION...

Cette explosion des vols de loisirs en montagne s'accompagne de nombreuses nuisances (sonores avant tout, mais aussi visuelles, écologiques) qui impactent particulièrement la faune locale, les riverains et les pratiquants de la montagne. L'accroissement de ces activités est par ailleurs vecteur d'accidents souvent mortels. À titre d'exemple, en février 2019, un avion de tourisme et un hélicoptère se sont percutés au-dessus du glacier du Ruitor dans le Val d'Aoste, faisant 7 morts².

Concernant les nuisances sonores, un riverain de l'altiport de Megève et propriétaire d'une maison d'hôtes, témoigne : « *les touristes viennent chez nous et à la fin de la semaine ils nous disent, c'est bien mais on ne reviendra plus à cause du bruit* ». Les avions passent juste au-dessus du logement. L'enjeu est donc aussi économique pour ces lieux où l'on vient chercher la quiétude et le calme. À cela s'ajoute le bilan carbone de ces activités. À titre d'exemple, un hélicoptère « Écureuil » consomme au minimum 180 litres de kérosène par heure de vol.

Quelles solutions alors pour résoudre les conflits d'usage entre ceux qui veulent voir la montagne depuis le ciel et ceux qui la parcourent à pied, à ski, ou qui l'habitent ? Des solutions sont possibles : réduire les horaires et jours pendant lesquels les vols sont autorisés et faire respecter cette réglementation, privilégier les avions émettant le moins de nuisances sonores et interdire les plus bruyants (voir la classification Calipso pour les avions légers³).

Les élus et acteurs économiques liés à ces activités ne doivent pas oublier les raisons pour lesquelles la majorité des visiteurs viennent en montagne : déconnecter et profiter du silence. Ainsi, protéger le calme, c'est non seulement prendre soin de l'équilibre écologique de ces milieux, mais aussi de l'avenir économique de ces régions. Dans un contexte où certaines communes touristiques cherchent à développer une image vertueuse en termes de respect de l'environnement, où le changement climatique et la contribution de l'aviation aux émissions de gaz à effet de serre sont en première ligne des enjeux écologiques, les élus et acteurs économiques de la montagne se doivent de mener une véritable réflexion sur le sujet. C'est particulièrement vrai dans le massif du Mont-Blanc.

1 - www.courchevel.com

2 - « Une collision entre un avion et un hélicoptère fait sept morts dans le Val d'Aoste », Le Parisien, 25 janvier 2019

3 - www.ecologique-solaire.gouv.fr



L'AVIATION LÉGÈRE EN QUELQUES CHIFFRES

En 2017, on comptait **81 altisurfaces** en France¹.

En 2016, on dénombrait une flotte de **2440 avions légers, 1951 planeurs et 8815 ULM**².

En 2015, l'aviation légère occupe environ **2 130 personnes** en France.

En 2013, l'activité représente **1,4 millions d'heures de vol** en France sur tous types d'appareils³.

Le chiffre d'affaires global de l'activité pour l'année 2004 est estimé à **150 millions d'euros**⁴.

1 - Fédération française de vol libre.

2 - Groupe aéronautique du ministère de l'air.

3 - Statistiques générales de l'aviation légère (OAC) - Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

4 - Rapport 2005 de la Direction générale de l'Aviation civile.

SILENCE ! POUR LE RESPECT DU MONT-BLANC

**MOUNTAIN WILDERNESS DÉTAILLE
EN 5 POINTS SON POSITIONNEMENT FACE
À LA PROBLÉMATIQUE DU SURVOL DE LOISIR
À TRAVERS L'EXEMPLE SYMBOLIQUE DU
MASSIF DU MONT-BLANC.**

QUESTIONS-REPONSES

Par Cécile Delaittre - Responsable de la communication de Mountain Wilderness

1. POURQUOI DÉFENDRE LE SILENCE AU MONT-BLANC ?

Mountain Wilderness défend une expérience de la montagne au cœur de laquelle l'être humain peut éprouver en toute liberté l'espace, les éléments, les rythmes, les lois naturelles, la solitude et le silence. Des dimensions qui font de ce vécu une ressource essentielle pour l'être humain.

Toit de l'Europe, cœur des Alpes, le massif du Mont-Blanc est un lieu emblématique, symbolique et médiatisé qui attire l'attention du monde entier. À ce titre, cet environnement exceptionnel devrait être exemplaire. Pourtant le massif du Mont-Blanc est à ce jour le seul point culminant des cinq continents à ne pas bénéficier de protection et de gestion.

2. DE QUEL TRAFIC AÉRIEN PARLE-T-ON ?

Des vols de loisirs commerciaux et privés, avions de tourisme et hélicoptères. Certains de ces vols, locaux, enchaînent rotations et vols panoramiques pour maintenir des prix attractifs. D'autres déboulent de toute l'Europe pour proposer « le vol d'une vie ».

Les vols de ligne réguliers dont les couloirs aériens se situent à plus haute altitude n'engendrent pas de nuisances sonores directes et ne concerne pas ce débat. Les secours en montagne et autres services public n'entrent pas dans la catégorie des « loisirs motorisés aériens ».

3. UN DÉSIR ÉGOÏSTE D'ALPINISTES POUR DES ALPINISTES ?

Le vacarme des moteurs est impactant pour tous. Ajouté à cela la pollution émise, beaucoup de visiteurs et habitants des montagnes (y compris certains des pilotes des vols commerciaux concernés) sont d'accord pour dire que le Mont-Blanc mérite mieux.

Les alpinistes sont de fait aux premières loges pour constater les outrages infligés à ce royaume de beauté, qui par ailleurs, est un observatoire d'avant-garde des impacts des changements climatiques. De par leur position de témoins privilégiés, ils sont en devoir d'alerter le reste de la société.

Les ressources de la montagne concernent tous les êtres humains, alpinistes ou pas, montagnards ou pas. Les valeurs, les beautés de la montagne sont le bien commun de l'humanité et en particulier des générations futures.

4. SI ON N'A PAS LES MOYENS PHYSIQUES DE MONTER ADMIRER LE CŒUR DU MASSIF DU MONT-BLANC À PIED, ON PREND L'AVION NON ?

Tout le monde doit-il aller partout ? Le Mont-Blanc est l'un des massifs dont l'accès par des moyens mécanisés est le plus facile au monde. Téléphériques et trains à crémaillère vous amènent jusque sur la glace au Montenvers, à presque 4000 m d'altitude à l'Aiguille du Midi et à la pointe Helbronner. La télécabine de la

vallée Blanche va même encore plus loin et traverse la totalité du massif. Vous pouvez aussi admirer la montagne depuis ses balcons, avec les télécabines du Brévent ou de la Flégère par exemple, pour ce qui est du versant français. À l'aiguille du Midi, un aménagement permet de « marcher dans le vide », suspendu en plein ciel dans une cabine de verre... Est-il raisonnable d'ajouter à cela le bruit et la pollution atmosphérique des avions et hélicoptères qui assurent les vols panoramiques ?

5. LE PROBLÈME DU BRUIT AU MONT-BLANC N'EST-IL PAS ANECDOTIQUE PAR RAPPORT AUX ENJEUX DE POLLUTION DU TRAFIC INTERNATIONAL ROUTIER ?

Cet argument est une constante lorsque l'on s'occupe d'un problème environnemental : il y a toujours pire. Nous affirmons que, dans un massif aussi emblématique que celui du Mont-Blanc, la question des nuisances des loisirs aériens motorisés est très importante. L'Espace Mont-Blanc, l'institution chargée de la protection et du développement durable du massif, avait d'ailleurs fait de cette question l'une des six thématiques de travail pour la gestion du massif. Un processus est engagé visant l'inscription du massif du Mont-Blanc au Patrimoine mondial de l'UNESCO : nous soutenons aujourd'hui fortement l'idée que cette candidature intègre l'enjeu majeur de la pollution sonore.



TOUJOURS PLUS FORT, TOUJOURS PLUS HAUT

Par Anne-Claire Jude - Administratrice Mountain Wilderness,
référente de la campagne Silence

En montagne comme partout, la pression sur l'environnement est omniprésente. De toutes parts, on constate de nouveaux excès et une course au divertissement, toujours plus fort, toujours plus haut. Les loisirs motorisés ne dérogent pas à la règle. Malgré l'encadrement administratif de leur pratique, la vigilance des associations de protection de l'environnement doit être constante pour contenir les débordements et nouvelles idées, désespérément farfelues. La montagne étant un milieu fragile, les impacts s'en trouvent multipliés.

DES ADEPTES DES LOISIRS MOTORISÉS TOUJOURS PLUS NOMBREUX

Avec la démocratisation des loisirs motorisés — qu'ils soient terrestres ou aériens — et leur présence de plus en plus fréquente dans les stations ou zones de montagne, le nombre de pratiquants initiés à ces activités est en constante augmentation. Randonnées en quad, motocross, baptêmes de motoneige, survols panoramiques en hélicoptère...

Les nuisances engendrées par ces différentes activités touristiques viennent s'ajouter aux pratiques locales de loisirs motorisés (avions de loisir, adeptes réguliers de randonnée moto/quad/4x4...). Les rassemblements événementiels ou courses ne font qu'ajouter une couche à ces nuisances et promouvoir encore un peu plus les loisirs à moteur.

Et comme ce n'est jamais assez dans ce monde mercantile, enfermés dans une logique du « tout, tout de suite, et surtout sans effort », les activités proposées sont de plus en plus diverses ; motos et autres 4x4, hélicoptères et autres avions ne suffisent plus...

UNE DIVERSIFICATION CROISSANTE DES ACTIVITÉS DE LOISIRS MOTORISÉS

De nouveaux accessoires motorisés ont peu à peu fait leur apparition, les drones. Autrefois réservés aux domaines militaire, cinématographique ou de la recherche, ces engins se sont désormais démocratisés auprès du grand public. Cette multiplication engendre de nouvelles sources de pénétrations mécanisées et sonores dans les espaces naturels de montagne. Là encore, le cadre légal tente de canaliser ces nouvelles pratiques, comme c'est le cas dans les

cœurs de parcs nationaux et les réserves naturelles nationales. Cela ne concerne cependant pas encore les autres espaces soumis à un régime légal de protection (réserves de chasse et de faune sauvage, réserves naturelles régionales, etc.) pour lesquels aucun dispositif législatif ne prévoit explicitement une limitation de survol de leurs périmètres.

Les stations ne sont pas en reste dans l'innovation du « tout bruit ». Aux loisirs motorisés, s'ajoutent les divertissements tonitrueux. Ces endroits sont de toute façon déjà bien bruyants, me direz-vous ? Ce n'est pourtant pas une raison pour en ajouter, d'autant plus que le bruit, lui, va bien au-delà des limites de la station...

Ainsi, La Plagne vous propose le programme « Over the Moon », une nuit en dameuse (avec home-cinéma, si d'aventure le paysage n'était pas au goût du client). On voit aussi fleurir les boîtes de nuit à ciel ouvert sur le modèle de La Folie Douce¹ dont l'ambition est de « recréer au sein des domaines skiables des grandes stations l'ambiance des nuits d'Ibiza en plein jour² » et des festivals de musique amplifiée en altitude comme c'est le cas du très polémique Tomorrowland Winter³ à l'Alpe d'Huez. Surfréquentation, volume sonore et lumineux démesurés, des usagers qui ne viennent pas nécessairement pour la montagne et des excès à tout va.

On ne pourrait conclure sans parler de l'hélicoptère, grande star du loisir motorisé. Si son utilité est grandement nécessaire pour les secours en montagne, son panel d'activités de loisirs s'étend à outrance et dans une logique aberrante. À l'héliski, s'ajoute l'hélibike (ses pendants estivaux) mais aussi l'héligolf (un trou par station avec navette en hélico), l'hélibêche, avec une palme de l'absurde décernée à... l'héliyoga. Une pratique proposant relaxation et méditation en montagne, avec ascension en hélico, histoire de ne pas perdre trop de temps tout de même pour commencer à se relaxer. Cette activité se développe, entre autres, en Alaska, et commence à trouver des adeptes en Suisse.

En conclusion, « tant qu'il y a du pétrole, il y a du désespoir » !

1 - www.lafoliedouce.com

2 - « Des dance floors d'altitude veulent s'implanter dans les stations suisses », Bilan, février 2015

3 - www.tomorrowland.com

LA FOLIE DOUCE © KAI HENDRY



SAUVEGARDER LE SILENCE

À TRAVERS SA CAMPAGNE *SILENCE ! MOUNTAIN WILDERNESS* A POUR OBJECTIF DE MIEUX ENCADRER LA PRATIQUE DE TOUS LES LOISIRS MOTORISÉS. LE SOUHAIT PREMIER DE NOTRE ASSOCIATION EST D'OBTENIR L'APPLICATION DE LA LOI DE 1991, MAIS AUSSI DE METTRE UN FREIN À TOUT ÉVÉNEMENTIEL FAISANT LA PROMOTION DE CES ACTIVITÉS PROHIBÉES. CETTE DERNIÈRE PARTIE MET LA LUMIÈRE SUR LE TRAVAIL MENÉ PAR LES ASSOCIATIONS, GESTIONNAIRES DES TERRITOIRES ET SERVICES DE L'ÉTAT POUR PRÉSERVER LE SILENCE DANS LES MONTAGNES.

MOUNTAIN WILDERNESS EN ACTION POUR PRÉSERVER LE SILENCE

Par Claire Bicrel - Adhérente de Mountain Wilderness

Inscrite dans les Thèses de Biella, fondatrices du mouvement Mountain Wilderness, la volonté de protéger les espaces montagnards des loisirs motorisés n'a cessé d'animer l'association. Hélicoptères, 4x4, quads, motoneiges, trials, ULM, avions... le trafic motorisé crée une pollution plus insidieuse parce qu'invisible : le bruit, sans parler des nuisances associées (pollution, destruction des paysages, de la faune et de la flore). Ces 20 dernières années, les actions se sont succédé. Coups de gueule, coups d'éclats et cris d'alerte : retour non exhaustif sur une furieuse envie de silence.



3

10 AOÛT 2002

RASSEMBLEMENT SILENCE AU MONT-BLANC

Sous les averses, quatre-vingts montagnards, dont des alpinistes de renom comme Lionel Daudet, Andy Parkin ou encore Patrick Gabarrou et Olivier Paulin, tous deux anciens présidents de Mountain Wilderness France, ont défilé dans les rues de Chamonix pour sensibiliser et dire halte à la pollution sonore des cimes. La manifestation, suivie d'un débat sur « *les nuisances sonores en montagne dues au développement des loisirs motorisés* », a permis de dénoncer la multiplicité des abus illégaux et de faire le point sur les approximations et lacunes de la législation en la matière.

En effet, même des sites légalement "protégés" comme la Réserve naturelle des Aiguilles Rouges — avec une interdiction de survol à moins de 1000 m — ne sont pas exempts d'infractions et sont victimes des survols latéraux. « *Dans les zones de montagne, les déposes de passagers à des fins de loisirs par aéronef sont interdites sauf sur les aérodromes dont la liste est fixée par l'autorité administrative* » (Art.76, loi 85-30 du 9 janvier 1985, dite *loi Montagne*). Paradoxalement, la *loi Montagne* qui s'applique en 2002 en essayant de clarifier l'interdiction générale, a ouvert une brèche pour les opérateurs de tourisme aérien. Les reprises au bas des hors-pistes se sont multipliées mais aussi les déposes à quelques mètres des crêtes frontalière. On note aussi à l'époque le développement des motoneiges pour les particuliers et les restaurants d'altitude.

Dès 1991, Mountain Wilderness avait envoyé un courrier au ministre de l'Environnement pour pallier ces failles législatives en matière de survol aérien. L'action du 10 août 2002 confirme les mêmes revendications et continue d'affirmer que la montagne doit rester un espace de silence et de liberté, hors d'une logique consumériste de banalisation ou d'appropriation.

Cette action marque le lancement de la campagne *Silence !*

2004 > 2012

LA LONGUE LUTTE CONTRE LA CROISIÈRE BLANCHE

Alors que la loi interdit clairement la circulation des véhicules terrestres à moteur dans les espaces naturels, sa mise en œuvre sur le terrain est beaucoup plus compliquée, du fait de la possibilité de dérogations dont la mise en œuvre a longtemps été laxiste. Emblématique du non-respect de la loi, le rassemblement de la Croisière Blanche dans le Champsaur-Valgaudemar aura mobilisé Mountain Wilderness pendant plusieurs années pour aboutir à une interdiction marquant une significative avancée sur le sujet.

La Croisière Blanche rassemblait jusqu'à quatre-cent équipages en 4x4, quads et trials qui se lançaient à l'assaut de trois-cent kilomètres de pistes et chemins situés en zone périphérique du Parc national des Écrins comprenant un grand nombre de Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Le tout avec l'autorisation de préfets qui actuaient abusivement une dérogation à la loi de 1991, sans prendre en compte l'ensemble des enjeux environnementaux.

Pour arrêter ce "Dakar des neiges" bien médiatisé, la bataille fut longue et sur tous les fronts : mobilisations de manifestants sur le terrain, rencontres de travail avec les partenaires, interpellations des autorités administratives, politiques et juridiques, plaintes en série auprès des tribunaux...

1^{er} round : Mountain Wilderness attaque les arrêtés préfectoraux autorisant l'organisation des éditions 2005 puis 2006 de cette manifestation. En décembre 2008, le Tribunal administratif de Marseille rend son verdict et annule l'autorisation préfectorale de 2006, et dans la foulée, suspend l'autorisation de l'édition 2009 la veille de la manifestation. Après une tentative d'appel en justice et une édition 2010 sur route, les condamnations des organisateurs, en première instance puis en appel (avec renforcement des peines prononcées) et en cassation conduiront, après un ultime épilogue judiciaire fin 2011, à l'arrêt définitif de la Croisière Blanche.

Conséquence de ce dénouement, plus personne ne peut encore raisonnablement estimer que des manifestations motorisées d'une telle ampleur puissent se dérouler dans la nature. Et, en tous cas, l'étude des demandes d'autorisation de telles manifestations prend désormais en compte les impacts sur le milieu naturel et, les contrôles assortis de verbalisations et d'éventuelles poursuites, sont de plus en plus fréquents. D'autres très grands rassemblements motorisés comme la Transvalquad à Valloire et le Trophée cévenol en Ardèche en feront aussi les frais.



2008 > 2014

INTERDIRE LES CIRCUITS MOTONEIGE

Dès 2008, les « circuits » de motoneige se multiplient. Ces soit-disant terrains de pratique autorisés par les maires sans consultation de la commission UTN (Unité touristique nouvelle) et du Préfet de Massif, pourtant obligatoire, sont en fait des boucles sur des sentiers de randonnées au cœur d'espaces naturels.

Les Déserts, Saint-Martin-de-Belleville, Le Lioran, Saint-Bon-Courchevel, Val Thorens, Les Menuires... les communes multiplient les entorses à la loi. Mountain Wilderness et la Frapna dénoncent alors fermement ces pratiques. Le 14 octobre 2009, faisant fi de ces alertes, le préfet de Massif prononce un arrêté UTN autorisant « la création de terrains pour la pratique de sports motorisés » sur la commune de Saint-Martin-de-Belleville, en Savoie. Afin d'éviter tout précédent, qui ouvre grand la voie à tous les abus, commence alors une bataille juridique qui durera 6 ans. Après une première victoire associative auprès du tribunal administratif de Grenoble qui annule l'arrêté, la commune fait appel. En novembre 2011, la Cour administrative d'Appel de Lyon, donne raison à nos associations. Mais en dépit de toute cohérence, la commune s'obstine et se pourvoit en cassation pour faire "annuler l'annulation" de l'arrêté UTN.

Mountain Wilderness et la Frapna ne faibliront pas et le Conseil d'État déboutera finalement la commune le 5 novembre 2014.

Cette prise de position nette sera d'autant plus importante qu'au même moment, une nouvelle pression sur les espaces de montagne s'exerce. Un projet de loi portant sur la « simplification de la vie des entreprises » cherche à faciliter le convoyage des clients en motoneige vers les restaurants d'altitude. Notre association a œuvré pour encadrer cette loi dans son décret d'application et reste à ce jour toujours mobilisée pour enrayer les dérives associées.



2014

RASSEMBLEMENT POUR LE SILENCE DANS LE MASSIF DU MONT-BLANC

12 ans après la première mobilisation au Mont-Blanc, Mountain Wilderness a choisi ce lieu emblématique pour défendre le respect du silence en montagne.

Un premier week-end en juin, lors des assemblées générales de Mountain Wilderness International et de proMONT-BLANC (le collectif des associations pour la protection du Mont-Blanc) a permis de réaffirmer la volonté d'une véritable protection pour cet espace naturel exceptionnel. Une rencontre avec 8 alpinistes (jeunes et moins jeunes) venus parler de ce que représente pour eux la *wilderness*, a également redit l'importance de préserver des espaces comme le Mont-Blanc.

Un rassemblement a alors été organisé pour demander instamment la mise en place d'une réglementation transfrontalière des survols motorisés, analogue à celle applicable aux réserves naturelles et parcs nationaux français.

Pour médiatiser notre action, le dimanche 19 octobre, des alpinistes et guides de haute-montagne se sont rassemblés vers 3400 m, sur le glacier du col du Géant. Ils ont tracé avec de très grandes lettres éphémères exprimant une exigence largement partagée : SILENCE !²



© NICOLAS HAIRON - ALTITUDE FILM

1 - Loi N°91-2 du 3 janvier 1991 - Art L.362-1 à L.362-8 du Code de l'environnement
2 - Visionnez la vidéo de l'action sur www.mountainwilderness.fr

LUTTES ET VICTOIRES ASSOCIATIVES CONTRE LES LOISIRS MOTORISÉS (ENTRE SISYPHE ET PYRRHUS)

Par Philippe Yolka - Professeur de droit public, Master Droit de la montagne
(Grenoble/Chambéry)

LES LOISIRS MOTORISÉS SÉVISSENT AILLEURS QU'EN MONTAGNE ; MAIS ILS POSENT LÀ DES PROBLÈMES AIGUS (ATTEINTE À DES MILIEUX FRAGILES, UTILISATION PRÉDATRICE D'UN ESPACE TOURISTIQUE CONTRAINT) JUSTIFIANT UNE ATTENTION PARTICULIÈRE.

QUE DIT LE DROIT FRANÇAIS ?

Le droit a enregistré cette problématique, à travers une stratification de textes remontant à la loi Montagne du 9 janvier 1985 et à la loi Lalonde du 3 janvier 1991. Ce sujet est surtout traité par le code de l'environnement, avec un dispositif à la fois générique (art. L. 362-1 : interdiction du tout-terrain en espaces naturels) et spécifique (art. L. 362-3 al. 3, pour les motoneiges ; art. L. 363-1, pour l'hélicoptère). La législation n'est globalement pas trop mal faite, même si elle reste perfectible (la dépose aérienne des touristes est interdite, pas leur reprise...) et mériterait d'être complétée vu l'émergence de nouvelles questions (quel sort pour les VTT électriques, par exemple ?).

Les juridictions — tant judiciaires qu'administratives — ont su faire respecter les règles du jeu, en interprétant avec une rigueur bienvenue des notions comme celle de « voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur » (*exit* les voies non carrossables par des véhicules de tourisme ordinaires) ou de terrains aménagés pour la pratique des motoneiges (interdiction des circuits en espaces naturels). Les associations environnementales, Mountain Wilderness et la FRAPNA en tête, furent à l'origine d'actions efficaces (fin de la Croisière blanche dans le Champsaur ; invalidation de circuits motoneiges à Valmorel et à St-Martin de Belleville). Ce bilan remarquable doit être salué, mais il n'autorise hélas pas l'euphorie.

FACE AUX ENJEUX ÉCOLOGIQUES, DE FORTES PRESSIONS ÉCONOMIQUES

Le lobbying vert ne pèse pas grand-chose dans la fabrication des textes face à celui des milieux économiques. Il n'a pu empêcher la légalisation du convoyage motorisé des clients vers les restaurants d'altitude (loi du 20 déc. 2014 : code env., art. L. 362-3 al. 4), même s'il a sans doute permis de limiter les dégâts (conditions restrictives prévues par le décret du 21 oct. 2016 : code env., art. R. 362-1-1 s.).

C'est souvent l'inaction des services préfectoraux qui rend nécessaire l'action des associations. Elles auraient moins besoin de monter au créneau si l'État était plus présent. Manque de moyens administratifs ? Peut-être, mais politique à la Ponce Pilate aussi, la défense de l'environnement tendant à être abandonnée à la sphère associative pour ne pas fâcher les acteurs locaux.

MODIFIER LES PRATIQUES INDIVIDUELLES

Et puis il ne faut pas prêter au glaive de la justice plus d'efficacité qu'il n'en a. Les pratiques motorisées individuelles, fréquemment illégales, offrent peu de prise aux contentieux et les agents verbalisateurs font cruellement défaut. La pression mise sur certaines stations de montagne peut avoir des effets vertueux (songeons à Val d'Isère, où un salon du véhicule électrique a remplacé celui du 4X4), mais conduit parfois simplement à déplacer les problèmes ou à changer les mots plus que les choses (la Transvalquad a ainsi fait place à la foire du 4X4 de Valloire : « *Same Game, Different Name* »). Enfin l'action associative devant les tribunaux est coûteuse et elle reste largement tributaire de subventions versées au compte-gouttes. La politique d'assèchement menée ces derniers temps par la région Auvergne-Rhône-Alpes sous couvert de rigueur budgétaire a clairement eu pour but de briser l'activisme contentieux.

Cette lutte est donc difficile et rien n'est jamais acquis. Elle s'inscrit dans une réflexion plus globale sur les déplacements touristiques : ceux des consommateurs se rendant dans les « supermarchés du ski », bien sûr ; mais également ceux des pratiquants de sports de nature (quel bilan carbone pour le « collant-pipette » qui prend sa voiture afin d'aller s'entraîner tant qu'il peut en altitude ?). La question des loisirs motorisés et celle de la mobilité douce sont évidemment deux faces d'une même monnaie.



ÉCOUTER LE SILENCE

Par Anne-Claire Jude - Administratrice Mountain Wilderness
référente campagne Silence !

Quelles pistes et solutions s'offrent à nous aujourd'hui pour préserver le silence ? Le volet juridique est sans nul doute l'un des leviers d'action. Si le cadre actuel est déjà bien balisé, il conviendrait de le rendre encore plus puissant et plus strict, afin de mettre fin au développement exponentiel de toujours plus de moteurs partout, pour le plaisir d'une minorité et la perturbation d'une majorité. Dans le même temps, sensibiliser les visiteurs et habitants des zones de montagne aux bienfaits du silence, mais aussi des *paysages sonores* de la nature, apparaît comme un axe majeur pour accompagner le changement de comportement. S'émerveiller pour avoir à cœur de protéger.

LE PNR DU HAUT-JURA, À L'ÉCOUTE DE LA BIODIVERSITÉ

Engagé dans la préservation de la biodiversité, le Parc naturel régional du Haut-Jura conduit un programme innovant et unique en France d'écoute de la biodiversité sonore : « db@Risoux - A l'écoute de la biodiversité ». Dans un contexte de perte de biodiversité et de réchauffement climatique, le Parc a souhaité agir sur la richesse de la biodiversité sonore, en prenant comme laboratoire un des paysages majeurs du massif jurassien : la forêt, et plus particulièrement celle du Risoux pour sa représentativité des forêts d'altitude du massif du Jura. Pour mener à bien ce programme, le Parc naturel régional du Haut-Jura collabore avec des scientifiques du Muséum national d'histoire naturelle et du laboratoire du CNRS de l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne.

L'objectif du programme dB@Risoux : étudier l'évolution de la biodiversité de la forêt à travers un protocole scientifique de long terme (15 ans). Ainsi, en juillet 2018, quatre magnétophones ont été



GROUPE RISOUX © PNR DU HAUT JURA

installés au cœur de la forêt du Risoux. Tout au long de l'année, ils ont enregistré les sons de la forêt (1 minute toutes les 15 minutes) apportant d'importantes données pour les scientifiques.

MÉDIATION CULTURELLE ET SENSIBILISATION

Parallèlement à cette démarche scientifique lancée il y a un an, le Parc du Haut-Jura travaille depuis 20 ans dans la mise en valeur des caractéristiques acoustiques et sonores du territoire. Cette thématique originale et reconnue dans le champ de l'action culturelle s'incarne à travers la notion de « paysages sonores ». En effet, de la même manière qu'ils offrent des points de vue, les paysages proposent des points d'écoute privilégiés. Ces points d'écoute ont fait l'objet d'un inventaire systématique par l'association ACIRENE¹ en 1990 ; un inventaire dont la méthodologie procédait de recherches sur l'« écologie sonore », initiées par le canadien Murray Schafer² qui fut précurseur en matière de recherche et de sensibilisation aux sons de la « nature ».

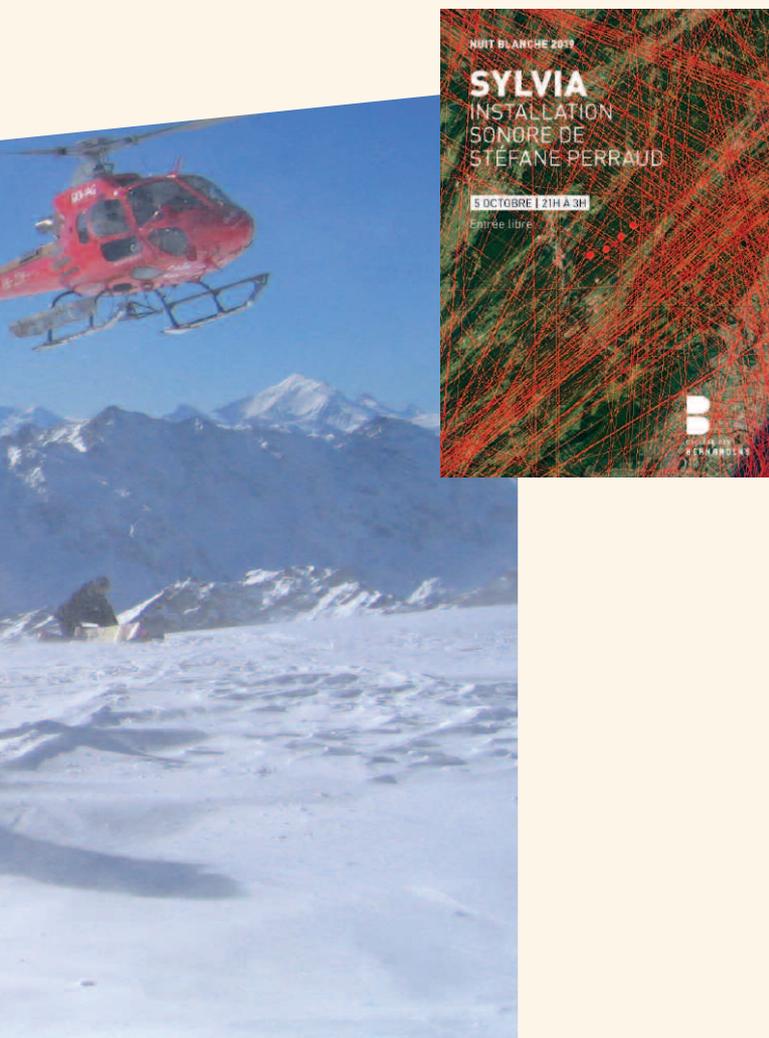
Sur le territoire du Parc du Haut-Jura, 80 sites ont été répertoriés et classés en deux grandes catégories : les « points d'ouïe » et les « sites ponctuels auriculaires ». En plus de ces « belvédères pour l'oreille », le Parc organise des événements autour du son. Espaces de performances pour les artistes, d'écoute privilégiée pour les audio-naturalistes, les sites sonores et les points d'ouïe sont surtout, et au-delà de leurs caractéristiques strictement topographiques, une façon de souligner l'enjeu que représente aujourd'hui la qualité sonore des territoires peu denses, tout comme on parle aujourd'hui de la qualité du ciel étoilé.

Concernant ce sujet, « le Jour de la Nuit » est un événement organisé au mois d'octobre pour sensibiliser à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et au ciel étoilé. Cette opération nationale, coordonnée par l'association Agir pour l'environnement, rassemble différents acteurs de l'environnement qui invitent les communes à éteindre leur éclairage public et qui organisent différentes animations (balades nocturnes, observations des étoiles, sorties nature).

Ces exemples démontrent encore une fois la richesse naturelle des territoires de montagne. Préservés, ils sont ces espaces d'expériences sensibles qui se suffisent à eux-mêmes. Valoriser ce rapport sensible au vivant est sans nul doute l'une des voies vers l'harmonie entre l'être humain et le reste de la planète.

1 - Association de Création, d'Information, de recherche pour une Écoute nouvelle de l'environnement.

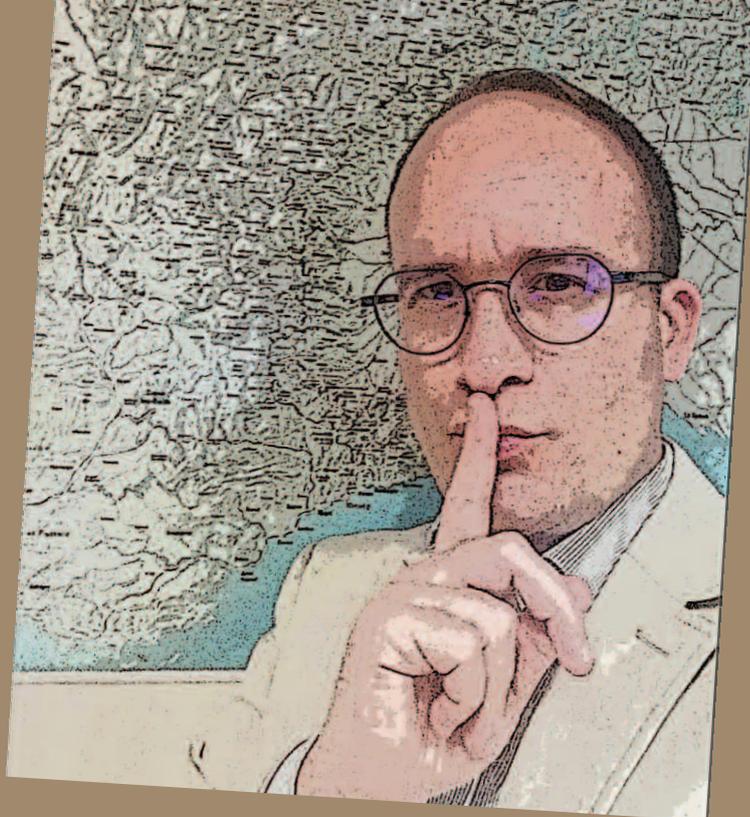
2 - Compositeur, écologiste, théoricien et pédagogue canadien.



LE SILENCE ET LA TRANQUILLITÉ DANS LES DOCUMENTS STRATÉGIQUES DU MASSIF DES ALPES

PHILIPPE
MATHERON

COMMISSAIRE À L'AMÉNAGEMENT,
AU DÉVELOPPEMENT ET À LA PROTECTION
DU MASSIF DES ALPES



Le Schéma interrégional du massif, document d'orientation rendu obligatoire par la loi montagne de 1985, actualisée en 2016 (article 9bis), constitue le « texte de référence » de la stratégie d'aménagement, de développement et de protection d'un massif, et donc le cadre pour la définition des actions engagées sur le territoire. Les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires¹ doivent notamment le prendre en compte.

Celui concernant le massif des Alpes a été approuvé en 2013. Dans son chapitre 1 « *Garantir dans la durée la diversité et l'équilibre des ressources naturelles et patrimoniales* », un paragraphe est consacré à la qualité de l'espace alpin et aborde indirectement le sujet du silence. Il stipule que, si la préservation d'espaces naturels remarquables ne doit pas en interdire systématiquement l'usage, il convient de veiller à y faire respecter une certaine quiétude. Il formule alors une suggestion en citant, en exemple, l'intérêt de définir des zones de tranquillité², en référence à l'article 10 du protocole « Tourisme » de la Convention Alpine.

Ces zones y sont définies comme des espaces sans aménagement touristique. Elles visent la préservation de la tranquillité des espèces animales, afin de ne pas les déranger par la présence humaine. Comment alors permettre à ceux qui le souhaitent de profiter d'espaces « vierges de nuisance sonore » ? Il en existe déjà dans les faits, mais il faut aller souvent en altitude et dans des espaces éloignés des zones aménagées avec néanmoins le « risque » d'être contrarié par des activités aériennes³.

On trouve cependant dans le droit des réglementations liées aux espaces protégés, des zones d'exclusion aérienne et des arrêtés municipaux qui peuvent interdire l'usage d'appareils sonores. Et rien n'empêche, en pratique, dans la planification et l'implantation des aménagements, de limiter les

impacts générés par les activités, en veillant à minimiser les nuisances sonores. On peut noter en station, les efforts technologiques portant sur le bruit par les plus récents modèles des équipements en remontées mécaniques, mais l'essentiel du parc n'est pas encore de ce niveau. Quant à l'usage des motoneiges, il est strictement encadré, même si chacun aura pu constater qu'il est parfois difficile de contrôler et sanctionner tous ceux qui ne respectent pas la réglementation.

Les récriminations portent surtout sur les nuisances aériennes dans l'environnement des bases de loisirs aériens et des couloirs de

et de le vivre ne répond pas aux mêmes aspirations. Ce « conflit de pratique » de la montagne peut être source de tensions fortes. Dans les politiques d'investissement en montagne, l'État prône et cofinance la diversification touristique, pour réduire la dépendance économique au ski et s'appuyer sur les atouts naturels. En accord avec les collectivités territoriales, ce développement de services de loisirs se doit d'être respectueux du cadre environnemental et cohérent avec la nature des sites. En pratique, la plupart des opérations soutenues ne sont pas génératrices de bruits inadaptés⁴.

La montagne n'est pas un « produit de consommation » mais un écosystème dans lequel l'Homme a sa place

survol. Là encore, la réglementation nationale et les accords définis pour chacun de ces sites existent et visent à limiter les nuisances, mais des pratiques non respectueuses ont pu être constatées. Il s'agit pour ces dernières de veiller à les sanctionner strictement, en questionnant, le cas échéant, des réglementations qui ne seraient pas assez dissuasives pour les contrevenants.

Il se pose un rapport philosophique sur la manière de vivre la montagne, entre ceux ayant une pratique « hédoniste » aspirant d'abord à la contemplation de la beauté et la diversité naturelle de ces espaces, avec une démarche de moindre perturbation de l'environnement ; et ceux ayant une pratique « prométhéenne » de consommation de la montagne, le plus souvent par l'usage d'appareils motorisés, où il s'agit souvent de relever un défi, de vivre une aventure particulière mais aussi de « profiter » du cadre naturel.

Dans les deux cas l'environnement de montagne est considéré – par la plupart des pratiquants – comme précieux, beau et digne de préservation, mais la manière de l'approcher

Il convient de revenir aux fondamentaux de la loi montagne française : protéger ET aménager, c'est-à-dire ne pas mettre la montagne « sous cloche » en prônant une renaturation complète qui méconnaîtrait l'histoire du peuplement de nos vallées et versants ; sans pour autant développer sans limite des activités pour répondre à la demande du public, voire la générer en créant un besoin. La montagne n'est pas un « produit de consommation » mais un écosystème dans lequel l'Homme a sa place mais se doit de respecter les autres composantes, pour assurer l'équilibre général, la pérennité et la résilience du système. Le respect du silence, ou plutôt des sons naturels de la montagne, en fait partie.

1 - SRADDET

2 - Mountain Wilderness avait produit en 2008 une étude sur les enjeux et les conditions de création de zones de tranquillité dans les Alpes françaises.

3 - Avions de loisir, hélicoptères des services de secours ou de loisirs...

4 - Via ferrata, parcours VTT, centres aqua ludiques et de soins, randonnées, réhabilitation de refuges...

POUR ALLER PLUS LOIN

Le Paysage sonore

MURRAY SCHAFER, WILDPROJECT EDITIONS, 2010

Le Grand Orchestre animal

BERNIE KRAUSE, ÉDITIONS FLAMMARION, 2013

Fréquence rainette

CNRS IMAGES, 2010

Cerveau et Silence. Les clés de la créativité et de la sérénité

MICHEL LE VAN QUYEN, ÉDITIONS FLAMMARION, 2019

Protection de la montagne

PHILIPPE YOLKA, JURIS-CLASSEUR « ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE », FASCICULE 3480, VERSION REFONDUE NOVEMBRE 2014

L'utilisation des hélicoptères à des fins de loisirs en montagne.

Analyse juridique en France et dans le monde

JENNIFER RUTH HEUCH, CIPRA FRANCE, 2009

De l'alpinisme

PIERRE-HENRY FRANGNE, ÉDITIONS PUR, 2019

Histoire du silence. De la Renaissance à nos jours

ALAIN CORBIN, ÉDITIONS ALBIN MICHEL, 2016

Éloge du silence

MARC DE SMEDT, ÉDITIONS ALBIN MICHEL

Du Silence

DAVID LE BRETON, ÉDITIONS MÉTAILLIÉ, 1997

Petit éloge des amoureux du silence

JEAN-MICHEL DELACOMPTÉE, ÉDITIONS GALLIMARD, 2011

Un bruit étrange et beau

ZEP, ÉDITIONS RUE DE SÈVRES, 2016

L'Opéra de pics

SAMIVEL, ÉDITIONS GLÉNAT, 2004

"Silence !" - Document de sensibilisation sur les loisirs motorisés terrestres

MOUNTAIN WILDERNESS FRANCE, 2010

"Silence !" - Document de sensibilisation sur les loisirs motorisés aériens

MOUNTAIN WILDERNESS FRANCE, 2009

Le Grand Silence

PHILIP GRÖNING, DOCUMENTAIRE, 2005

www.legrandorchestredesanimaux.com

www.cilaos-mon-amour.com

/ RETROUVEZ DES LIENS ET DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES
SUR NOTRE SITE INTERNET **WWW.MOUNTAINWILDERNESS.FR**

Merci à nos partenaires pour leur soutien



Je protège la montagne avec  mountainwilderness

Nom, prénom

Adresse

Mail

Tél.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification à faire valoir auprès de Mountain Wilderness.

Adhésion "petit budget": 10 € (3 € après déduction fiscale)

Adhésion "classique": 40 € (13 € après déduction fiscale)

Adhésion "soutien" : 80 € (26 € après déduction fiscale)

Don : €

Paiement par chèque à libeller à l'ordre de Mountain Wilderness

Paiement par prélèvement automatique (merci de compléter les formulaires disponibles sur notre site Internet / Rubrique Adhérer)

Chaque adhésion légitime nos actions, nous donne plus de sérénité financière et assure une plus grande capacité de travail. En adhérant à Mountain Wilderness, vous recevez nos publications directement chez vous et restez informé !

Je souhaite recevoir les publications au format électronique

À RETOURNER À

mountain **wilderness** France
5 place Bir Hakeim 38 000 Grenoble
04 76 01 89 08
contact@mountainwilderness.fr

ADHÉREZ EN LIGNE SUR
www.mountainwilderness.fr

MOUNTAIN WILDERNESS
ASSOCIATION NATIONALE
DE PROTECTION DE LA MONTAGNE

OUVERTE À TOUS LES AMOUREUX DE LA MONTAGNE, MOUNTAIN WILDERNESS SOUTIENT UN RAPPORT À LA MONTAGNE FONDÉ SUR LE RESPECT DES HOMMES ET DE LA NATURE. POUR CELA, LES ACTIONS DE L'ASSOCIATION VISENT À :

- / VEILLER AU MAINTIEN DES ÉQUILIBRES NATURELS,
- / REMETTRE EN CAUSE LES PRATIQUES DÉRAISONNABLES,
- / PROPOSER DES APPROCHES DOUCES DE LA MONTAGNE,
- / SOUTENIR UNE ÉCONOMIE MONTAGNARDE DIVERSIFIÉE.

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE ET AGRÉÉE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, L'ASSOCIATION TRAVAILLE POUR FAIRE ÉVOLUER LES COMPORTEMENTS VIS-À-VIS DE LA MONTAGNE AU MOYEN D' ACTIONS SUR LE TERRAIN, DE PUBLICATIONS EXPERTES ET DE RELATIONS AUPRÈS DES ACTEURS POLITIQUES, ASSOCIATIFS ET ÉCONOMIQUES.

INDÉPENDANTE DES PRESSIONS FINANCIÈRES ET POLITIQUES, MOUNTAIN WILDERNESS DÉFEND UNE APPROCHE GLOBALE DE LA MONTAGNE DANS LAQUELLE "PRÉSERVATION DU MILIEU NATUREL" ET "AMÉLIORATION DE L'ÉCONOMIE" CONSTITUENT LE MÊME DÉFI.

